



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 avril 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite aux déclarations du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30) et du 10 mars 2011 (S/PRST/2011/6), aux résolutions 1863 (2009), 1872 (2009) et 1910 (2010) du Conseil de sécurité ainsi qu'au paragraphe 20 de la résolution 1964 (2010), par lequel le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois de tous les aspects de la résolution en question. Il recense les principaux faits nouveaux survenus en Somalie depuis mon rapport du 30 décembre 2010 (S/2010/675) et jusqu'au 15 avril 2011 et propose une évaluation du paysage politique, des conditions de sécurité, de la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire ainsi qu'une analyse des progrès de la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour la Somalie. Il couvre également les activités opérationnelles de l'ONU et de la communauté internationale, ainsi que les plus récentes initiatives en matière de lutte contre la piraterie, dont il était déjà question dans mon rapport du 27 octobre 2010 (S/2010/556).

II. Principaux faits nouveaux survenus en Somalie

2. Au cours de la période considérée, le Gouvernement fédéral de transition et ses alliés ont lancé une offensive majeure à Mogadiscio et dans le centre-sud de la Somalie avec l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et a ainsi gagné du terrain contre le groupe Al-Shabaab. Les consultations sur les modalités de sortie de la période de transition se sont intensifiées, mais les institutions fédérales de transition ont persisté dans leurs querelles intestines. La sécheresse et les opérations de sécurité en cours ont aggravé une situation humanitaire déjà dramatique.

A. Faits nouveaux d'ordre politique

3. Les consultations sur l'ordre politique qui suivra la fin de la période de transition en août 2011 se sont accélérées. Suite à la décision adoptée le 30 janvier 2011 à la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui évoquait la « nécessité urgente » de proroger le mandat du



Parlement, le Parlement fédéral de transition a décidé le 4 février de prolonger son mandat de trois ans. Le 27 mars, le Conseil des ministres du Gouvernement fédéral de transition a annoncé son intention de se reconduire lui aussi pour une durée d'un an, jusqu'à août 2012.

4. La décision du Parlement fédéral de transition a provoqué une fracture entre le Chef de l'État, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, et le Président du Parlement, Sharif Hassan Sheikh Adan. Citant une disposition de la Constitution somalienne de 1960, le Président somalien a refusé d'entériner la décision du Parlement au motif qu'elle avait été prise sans consultations appropriées. Le Président du Parlement a soutenu pour sa part que le chef de l'État était tenu d'avaliser cette décision dès lors qu'elle avait été votée à la majorité des deux tiers, conformément à la Charte fédérale de transition.

5. L'objet déclaré de la prorogation comprend l'introduction de réformes, avec notamment un Parlement plus fonctionnel, l'achèvement du processus d'élaboration de la constitution et l'élection du futur Chef de l'État et du Président du Parlement avant la fin de la période de transition. Le Président somalien a toutefois fait savoir que le Gouvernement fédéral de transition devait proroger son mandat pour pouvoir s'acquitter des tâches essentielles de la transition, à savoir notamment le processus d'élaboration de la constitution et la stabilisation des conditions de sécurité dans le pays.

6. Le fait que le Parlement fédéral de transition ait décidé de s'autoreconduire a suscité des réactions négatives de la part de divers partenaires et a donné lieu à une petite manifestation à Mogadiscio. Le 5 février, le « Puntland » a fait savoir qu'il condamnait une décision qui risquait selon lui d'empêcher le pays de passer avec succès à la phase de l'après-transition. Les partenaires et parties prenantes internationales ont estimé que la décision de prorogation avait été prise unilatéralement et sans consultations ni réformes préalables. Mon Représentant spécial pour la Somalie, Augustine Mahiga, a engagé des discussions avec les institutions fédérales de transition, les parties prenantes régionales et les partenaires internationaux au sujet des dispositions à prendre pour la fin de la période de transition. Afin de promouvoir l'esprit de dialogue et de consensus entre les Somaliens, il a convoqué et animé à Nairobi les 12 et 13 avril une réunion consultative à laquelle ont participé le Président du Parlement fédéral de transition, les présidents des administrations du « Puntland » et des régions de Galguduud et Mudug, les chefs du groupe Ahlu Sunna Wal Jama'a (ASWJ), et des représentants de la communauté internationale.

7. En janvier, le Gouvernement fédéral de transition a précisé sa feuille de route et présenté un plan d'action ministériel ainsi qu'un programme de travail pour les 100 premiers jours de son mandat. Le 10 mars, le Premier Ministre, Mohamed Abdullahi Mohamed, a déclaré devant le Conseil de sécurité que son gouvernement était en train de changer le paysage politique de la Somalie. Il avait en particulier accru nettement le recouvrement des taxes au port maritime et à l'aéroport de Mogadiscio, créé un groupe spécial de lutte contre la corruption et amélioré l'efficacité des services publics, avec par exemple l'amélioration de la sécurité publique, des services de santé nouveaux ou améliorés, des écoles, l'éclairage des rues et le ramassage des déchets. Le Premier Ministre a également signalé que le Gouvernement fédéral de transition avait réussi à mettre fin aux affrontements des clans Saad (Habargadir) et Omar Mohamud (Majerteen) dans la partie nord du centre-sud de la Somalie et au « Puntland ». Il a estimé que les opérations de

sécurisation conduites conjointement avec l'ASWJ démontraient que l'accord entre ce groupe et le Gouvernement de transition était mis en œuvre.

8. Le 7 mars, à la surprise générale, le Président Sharif a congédié les chefs de l'armée, de la police, des services de renseignement et de l'administration pénitentiaire, les accusant d'être corrompus et arguant de la nécessité de rationaliser les opérations des organes de sécurité. De nouveaux responsables ont été nommés le 29 mars.

9. Les relations du Gouvernement fédéral de transition avec le « Puntland » se sont dégradées après que la région eut rompu ses relations avec Mogadiscio le 16 janvier puis fermé sa frontière à des responsables politiques et hauts fonctionnaires du Gouvernement fédéral le 23 janvier. Le « Puntland » accusait le Gouvernement fédéral de ne pas l'avoir consulté dans les règles et d'entraver sa participation à une réunion que préparait le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) à Djibouti. Il l'accusait aussi de ne pas respecter l'Accord de Gaalkacyo d'août 2009 et de ne pas lui reverser les fonds d'aide au développement qu'il recevait.

10. Le « Puntland » et le « Somaliland » ont continué de renforcer la prestation des services proposés à leurs populations respectives. Les tensions entre les deux régions se sont exacerbées en raison des combats entre les forces du « Somaliland » et les milices des régions de Sool, Sanaag et Cayn, qui seraient soutenues par le « Puntland » voisin.

B. Situation sur le plan de la sécurité

11. Une grande offensive militaire a été lancée contre Al-Shabaab le 19 février. Les forces du Gouvernement fédéral de transition, appuyées par celles de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ont gagné beaucoup de terrain et continuent de progresser, malgré des contre-offensives répétées. Elles ont détruit un réseau de tunnels et de tranchées utilisé par Al-Shabaab. Il y aurait eu de lourdes pertes dans les deux camps.

12. L'offensive de l'ASWJ et d'autres groupes alliés du Gouvernement fédéral de transition contre Al-Shabaab dans le centre-sud de la Somalie s'est déployée le long de la frontière avec l'Éthiopie et le Kenya. Les accrochages ont été particulièrement nombreux dans les régions de Gedo, de Bay et de Bakool, avec des combats autour de Bula Hawa et, dans une moindre mesure, dans les environs de Beletweyne et Dolo, mais qui pourraient gagner les localités stratégiques de la région d'Hiraan. L'ASWJ reste sur des positions défensives à Dhuusamarreb, tout en continuant à garantir l'accès sécurisé de l'ONU et des partenaires humanitaires dans les zones qu'il contrôle.

13. Le 3 avril, les troupes alliées du Gouvernement fédéral de transition ont pris le contrôle de la ville de Dhobley, près de la frontière kényane. Al-Shabaab aurait retiré le plus gros de ses forces de la frontière somali-kényane pour renforcer la défense du port de Kismaayo.

14. Selon certaines informations, Al-Shabaab aurait subi de lourdes pertes en vies humaines et intensifierait ses campagnes de recrutement, signe peut-être que ses moyens se sont réduits par attrition. Le groupe continue de recevoir des armes et des

munitions par les ports du sud de la Somalie et à se procurer des fonds par l'extorsion, les exportations illégales et le racket.

15. En février, un engin explosif improvisé placé à bord d'un véhicule a éclaté devant un centre de formation de la police du Gouvernement fédéral de transition à Mogadiscio, faisant plusieurs victimes, y compris civiles. Le 21 février, Al-Shabaab a perpétré un attentat-suicide à la voiture piégée contre un camp de la police dans le quartier d'Hamar Jabab. L'attaque a fait 11 morts et 40 blessés, tant policiers que civils.

16. Des désaccords au sujet des points d'eau de la zone disputée de Buuhoodl'e ont provoqué des affrontements fin février entre l'armée du « Somaliland » et les milices des régions de Sool, Sanaag et Cayn, qu'on dit soutenues par les forces du « Puntland ». Un timide cessez-le-feu tient depuis mars, grâce sans doute au retrait du « Puntland » et aux mesures de consolidation de la paix prises par le « Somaliland ». Pourtant, Buuhoodl'e demeure une zone militarisée et le conflit risque de se rallumer à l'heure où les ressources en eau et les pâturages des zones touchées par la sécheresse sont de plus en plus convoités.

C. Piraterie

17. Les actes de piraterie au large des côtes somaliennes ont atteint des niveaux sans précédent au cours de la période considérée. Au 15 avril 2011, on en recensait 113. L'Organisation maritime internationale (OMI) rapporte qu'au 15 avril, 550 otages et 26 navires étaient retenus en Somalie. Le degré de violence et le rayon d'action géographique des pirates n'ont cessé d'augmenter.

18. Le 10 janvier, au terme de son mandat, mon Conseiller spécial pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes, Jack Lang, m'a remis un rapport (S/2011/30) dans lequel il soulignait l'urgente nécessité d'établir des capacités judiciaires effectives pour juger les actes de piraterie en Somalie et proposait la création d'une cour somalienne supplémentaire hors des frontières du pays. Il a par ailleurs recommandé que la Somalie envisage de revoir et actualiser si nécessaire sa législation concernant les zones maritimes, avec l'assistance de l'ONU.

19. Le 3 février, j'ai assisté à Londres à la cérémonie de lancement de la Journée maritime mondiale de l'OMI, dont le thème pour 2011 est intitulé « Piraterie : orchestrer la réponse ».

20. Le 16 février, toujours à Londres et avec le concours du Royaume-Uni, l'ONU a réuni des représentants de haut niveau du Gouvernement fédéral de transition, du « Puntland », du « Somaliland » et des régions du centre-sud de la Somalie pour un débat sur la piraterie, dans le cadre du processus de Kampala. La dernière réunion de ce genre datait d'avril 2010. Les représentants ont promis de poursuivre leurs échanges cette année dans le cadre du processus de Kampala.

21. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime suit le dossier de quelque 940 Somaliens détenus dans 17 pays dans l'attente de leur jugement pour des affaires liées à des actes de piraterie; la plupart ont été arrêtés l'année dernière. Le Kenya et les Seychelles ont continué de recevoir des pirates présumés qui doivent être jugés. Un pas important vers le rapatriement des détenus somaliens dans leur propre pays a été l'accord relatif au transfèrement des prisonniers signé

par les Seychelles et le « Puntland » en mars, avec l'appui du Gouvernement fédéral de transition et le concours de l'Office. Cet accord et les travaux effectués par l'Office dans les prisons du « Somaliland » et du « Puntland » représentent un pas important vers le rapatriement des prisonniers somaliens dans leur propre pays.

22. Le 28 mars, l'Office a transféré aux autorités du « Somaliland » une prison d'Hargeysa qui détient des pirates condamnés par les tribunaux du « Somaliland » ainsi que d'autres criminels. L'établissement répond aux normes internationales minimum, peut recevoir 465 détenus et a été remis en état au coût de 1,5 million de dollars, financé en partie par le Fonds d'affectation spéciale.

23. Le Groupe de contact pour la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a tenu sa huitième réunion plénière à New York le 21 mars 2011, sous la présidence de la Turquie. Il a insisté sur la nécessité de : a) privilégier une approche globale de la lutte contre la piraterie, sur le double front maritime et terrestre; b) diversifier les approches pour poursuivre et écrouer les pirates, leurs chefs et leurs bailleurs de fonds; c) mobiliser des ressources supplémentaires, notamment par des contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes; d) s'assurer que les propriétaires et exploitants de navires appliquent les meilleures pratiques de gestion établies par l'industrie; e) mener des actions militaires fermes et soutenues; et f) assigner un rôle central à la Somalie elle-même dans toute cette entreprise et amener les autorités somaliennes à adopter une législation antipiraterie et à l'appliquer.

D. Situation humanitaire

24. Le nombre de Somaliens ayant besoin d'une aide humanitaire et d'un complément de subsistance a atteint 2,4 millions, en augmentation de 20 % par rapport aux six mois précédents. La population somalienne a été durement éprouvée par l'insécurité civile persistante, les déplacements et l'insécurité alimentaire. Les récentes enquêtes nutritionnelles font apparaître une augmentation continue du taux global de malnutrition aiguë, notamment dans le centre-sud, avec des taux passés en moins de six mois de 17,9 % à 25 % dans la région de Gedo et de 25 % à 30% dans celle de Juba. Dans le sud de la Somalie, un enfant sur quatre souffre de malnutrition aiguë.

25. La sécheresse et les conflits ont été les principales causes des déplacements. Près de 55 000 personnes ont été chassées par la sécheresse depuis décembre 2010. Beaucoup sont allées s'installer dans les villes pour trouver des aides. La montée de l'insécurité dans une grande partie du centre-sud de la Somalie au cours de la période considérée a entraîné des déplacements supplémentaires. Des affrontements à Bula Hawa ont provoqué des mouvements d'exode vers l'Éthiopie et le Kenya, mais la plupart des habitants de la localité étaient rentrés chez eux au moment de la rédaction du présent rapport.

26. Les violents combats du début de l'année ont fait près de 16 000 déplacés à Mogadiscio, où deux cas de choléra ont été confirmés en mars.

27. L'escalade du conflit dans le centre-sud de la Somalie aggrave les souffrances causées par l'insuffisance des chutes de pluies pendant la période d'octobre à décembre (Deyr). On s'attend à une faible pluviosité d'avril à juin (pluies du Gu),

d'où le risque d'une dégradation supplémentaire de la sécurité alimentaire, en particulier dans le centre-sud du pays.

E. Droits de l'homme et protection des civils

28. Selon des sources hospitalières de Mogadiscio, 62 civils ont été tués et 232 blessés dans les deux premières semaines de l'offensive de février. En règle générale, les informations ne permettent pas d'incriminer avec certitude l'un ou l'autre camp. Le groupe Al-Shabaab s'en serait pris délibérément aux populations civiles, en se livrant notamment à des bombardements aveugles, en violation du droit humanitaire. Par ailleurs, l'encadrement et le commandement défailants des forces du Gouvernement fédéral de transition, le manque d'intégration des milices et les dissensions claniques ont provoqué une série d'incidents qui ont fait des victimes civiles. Au moins 16 personnes ont été tuées en janvier lors d'une fusillade entre membres des forces de sécurité gouvernementales. Le Gouvernement a présenté des excuses publiques et a arrêté cinq personnes.

29. La situation des droits de l'homme ne s'est pas améliorée dans les zones contrôlées par Al-Shabaab. Au moins six exécutions sommaires, la plupart pour liens présumés avec le Gouvernement fédéral de transition, ont été signalées à l'UNPOS, de même que le recours à la torture et autres châtements inhumains, avec notamment trois cas d'amputations et cinq cas de flagellation.

30. L'ONU a pris des dispositions pour aider les autorités somaliennes à établir les rapports nationaux exigés au titre du mécanisme d'examen périodique universel. En collaboration avec Djibouti et l'Italie, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'UNPOS ont également organisé un atelier sur l'examen périodique universel à Djibouti, du 15 au 17 février 2011; sept ministres du Gouvernement fédéral de transition y ont participé.

31. La Commission des droits de l'homme du « Somaliland » a examiné des plaintes pour arrestation et détention arbitraires. Au « Puntland », les relations entre les médias et l'administration se sont améliorées à la suite de la libération de journalistes emprisonnés. Pourtant, depuis janvier, plus de 250 personnes déplacées du centre-sud de la Somalie, des hommes essentiellement, ont été arrêtées dans des rafles à Boosaaso ou aux postes de contrôle de Garoowe et emmenées à Gaalkacyo afin de lutter contre l'infiltration d'éléments d'Al-Shabaab dans la région.

32. Au cours de la période considérée, les faits de violence sexuelle rapportés ont augmenté au « Somaliland » et au « Puntland », deux régions où ils sont considérés comme des actes criminels. Quelque 140 incidents, dont 99 viols, ont été rapportés entre janvier et début mars. Ces affaires ont été réglées le plus souvent selon le droit coutumier. Les accords amiables hors tribunal se soldent soit par le mariage de la victime avec son agresseur, soit par le départ de la survivante de la communauté. Lors de sa visite de février au « Somaliland » et au « Puntland », l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie a rencontré des représentantes d'organisations de femmes et des survivantes de ce genre de violences qui lui ont dit que le système coutumier était effectivement un facteur de paix interclanique, mais que les victimes ne pouvaient compter sur lui pour obtenir des réparations adéquates.

F. Protection de l'enfance

33. Le recrutement et l'utilisation généralisés et systématiques d'enfants dans les conflits armés restent un sujet de préoccupation majeure. Les méthodes employées par Al-Shabaab pour recruter des enfants sont devenues nettement plus agressives. Au moment de la rédaction du présent rapport, un groupe de 80 déserteurs d'Al-Shabaab, composé pour moitié d'enfants, était apparemment retenu dans une zone de « cantonnement » gouvernementale à Mogadiscio. Le groupe de travail sur les déserteurs s'est rendu, du 19 au 26 mars, à Mogadiscio, où il a pu rencontrer les déserteurs. L'UNICEF a sollicité le concours du Gouvernement afin que ses partenaires chargés de la protection de l'enfance puissent avoir accès aux enfants et vérifier que l'aide humanitaire est adéquate, que les normes internationales de base en matière de protection sont appliquées et en particulier que les enfants sont immédiatement séparés des adultes.

34. Les hostilités auraient fait 8 morts et 69 blessés par mutilation parmi les enfants, essentiellement à Mogadiscio. Cinquante-trois cas de viols et de violences sexuelles sur enfant ont également été signalés, la plupart au « Somaliland », où les capacités de suivi et l'accès sont beaucoup plus grands.

35. À la suite de la visite de ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé en Somalie et au Kenya en novembre 2010, un ministre d'État a été nommé coordonnateur chargé de la protection de l'enfance et des droits de l'homme le 18 décembre 2010. Pourtant, il reste des enfants dans les rangs des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition et des milices alliées. L'UNPOS prend des mesures pour établir sa capacité de protection de l'enfance, notamment qui pourrait aider le Gouvernement fédéral de transition à définir des normes et procédures de filtrage afin de déterminer l'âge des recrues.

III. Activités de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale

A. Appui international

36. À sa seizième session ordinaire, les 30 et 31 janvier 2011, l'Assemblée de l'Union africaine a entériné la décision adoptée à la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la Somalie concernant la prorogation du mandat du Parlement fédéral de transition. L'Assemblée de l'Union africaine a de nouveau demandé au Conseil de sécurité de mieux appuyer l'AMISOM et de s'acquitter pleinement de ses obligations envers la Somalie, notamment par des financements provenant des contributions statutaires des États Membres pour le paiement des indemnités des membres des contingents et le remboursement du coût du matériel appartenant aux contingents. L'Assemblée a en outre demandé aux Nations Unies de déployer une opération pour prendre le relais de l'AMISOM et appuyer la stabilisation et la reconstruction à long terme de la Somalie.

37. Le 31 janvier, en association avec le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, j'ai organisé une réunion de haut niveau sur la Somalie qui s'est tenue à Addis-Abeba sous la présidence de Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et Président de l'IGAD. Les participants ont réaffirmé la nécessité de mener à bien les dernières tâches de la

transition, en gardant à l'esprit l'échéance du 20 août 2011. Le Président de l'IGAD a dit que les acquis du processus de paix devaient être préservés et que les institutions de transition devaient rester en place au-delà d'août 2011. Les participants ont appelé de leurs vœux l'union et la cohésion des institutions fédérales de transition, l'élargissement de l'action politique et de l'activité de réconciliation du Gouvernement fédéral de transition et l'achèvement des tâches de la transition et notamment du processus d'élaboration de la constitution. Ils ont aussi demandé une assistance internationale renforcée, l'apport d'appuis coordonnés au Gouvernement fédéral de transition, le renforcement de l'AMISOM et un meilleur accès pour l'aide humanitaire.

38. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a organisé une conférence sur la Somalie à Wilton Park du 6 au 9 février. Cette rencontre, à laquelle mon Représentant spécial a participé, a permis de réfléchir à la marche à suivre pour sortir de la phase de transition en Somalie. Les débats ont été dominés par la décision d'autoreconduction prise récemment par le Parlement fédéral de transition. Les participants ont été d'avis que le peuple somalien devait s'approprier et piloter le processus de transition, avec le soutien constant de la communauté internationale.

39. L'AMISOM, l'IGAD et l'UNPOS ont signé un accord de stratégie régionale commune le 23 février. La stratégie cerne les enjeux et défis communs d'ordre politique, sécuritaire, humanitaire, institutionnel et financier qui perturbent le processus de paix somalien et la gestion de la transition. Elle vise à améliorer la coordination, la coopération et le partage d'informations entre les trois institutions ainsi qu'avec la communauté internationale et les autres partenaires.

40. Le 10 mars, le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine a réitéré les requêtes présentées au Conseil de sécurité par l'Union, qui souhaitait notamment pouvoir déployer des opérations de dissuasion maritime et de surveillance aérienne afin d'empêcher l'entrée de combattants étrangers en territoire somalien et la livraison de munitions et de matériel aux groupes armés hostiles au Gouvernement fédéral de transition.

41. Le 21 mars, le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a déclaré que les aides aux institutions fédérales de transition, notamment le financement des indemnités des parlementaires, devraient à l'avenir être subordonnées aux progrès de la réforme et de l'exécution des tâches de la transition. Le Conseil a confirmé qu'il était disposé à contribuer à la mise en œuvre d'un calendrier de réforme des institutions de transition qui serait établi sur la base de données de référence claires et reconnues, assorti d'échéances et propre à renforcer l'appui prodigué aux régions de la Somalie aspirant à la paix, à la stabilité et à la démocratie.

B. Élaboration de la constitution

42. L'Organisation des Nations Unies a continué d'appuyer la Somalie dans ses travaux de rédaction d'une nouvelle constitution. Au cours des quelques derniers mois, l'UNPOS a consulté les institutions fédérales de transition, l'IGAD, l'Union africaine et les partenaires internationaux afin de mettre au point une feuille de route politique pour la rédaction du projet de constitution. Les consultations ont surtout porté sur l'identification des priorités et des questions litigieuses à étudier avec la participation du peuple somalien, sur les modalités d'adoption du projet de constitution et sur le plan de mise en œuvre.

43. Une feuille de route politique indiquant les grandes étapes des diverses composantes du processus a été adoptée. Elle définit les trois piliers qui détermineront le succès de l'exercice. Le premier est la participation active et l'investissement personnel des responsables politiques nationaux et régionaux. Le deuxième est l'appropriation du processus par le peuple somalien. Le résultat du travail d'élaboration doit être une constitution qui recueille l'adhésion du peuple somalien, répond à ses attentes et traduit ses vues. Le troisième pilier est l'engagement en faveur du processus de paix. Le processus somalien d'élaboration de la constitution est essentiellement un exercice de réconciliation, de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Il doit réconcilier les Somaliens et les unir autour d'une cause commune.

C. Sanctions ciblées

44. Le Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée s'est réuni le 9 février et le 11 mars 2011.

45. À la réunion du 9 février, le Coordonnateur du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée a fait l'exposé de mi-mandat prévu au paragraphe 6 j) de la résolution 1916 (2010); il a signalé dans son intervention les diverses menaces pesant sur la paix et la sécurité et les violations persistantes de l'embargo général et complet sur les armes. Il a également indiqué qu'Al-Shabaab était devenu une entité revendiquée comme telle et largement autosuffisante qui tirait des revenus substantiels de la perception de taxes, en particulier au port de Kismaayo. Il a en outre informé le Comité que le Groupe était préoccupé de constater le développement des activités menées par des sociétés de sécurité privées, en violation de l'embargo sur les armes.

46. Le 11 mars, le Comité a reçu une note du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sujet du troisième rapport du Coordonnateur résident de l'aide humanitaire des Nations Unies pour la Somalie à l'échéance de 120 jours (S/2011/125) présenté conformément au paragraphe 11 de la résolution 1916 (2010) du Conseil de sécurité. Le Coordonnateur a souligné dans ce rapport que la crise humanitaire somalienne était d'autant plus complexe qu'elle sévissait sur fond de combats persistants, d'insécurité civile, de déplacements de populations et d'insécurité alimentaire pour cause d'absence de pluie.

47. Le Président du Comité a remis son rapport de 120 jours prévu au paragraphe 11 g) de la résolution 1844 (2008) au Conseil de sécurité le 15 mars 2011. Le 17 mars, le Conseil a adopté sa résolution 1972 (2011), par laquelle il a prolongé pour une période de seize mois les dispositions à caractère humanitaire figurant au paragraphe 5 de la résolution 1916 (2010).

IV. Application de la résolution 1964 (2010)

A. Établissement de la présence des Nations Unies en Somalie et d'une présence allégée à Mogadiscio

48. La conduite des opérations des Nations Unies à Mogadiscio pâtit des conditions de sécurité généralement instables et du climat d'hostilité qui règnent dans la ville.

Les incidents sont restés nombreux au cours de la période considérée – tirs de mortier et d'artillerie, mines d'accotement, véhicules piégés, attentats-suicides aux engins explosifs improvisés, affrontements armés, attaques à la grenade et aux engins explosifs télécommandés. Les missions déployées à Mogadiscio sont encore exposées à des risques considérables, surtout autour de l'aéroport international d'Aden Adde. Les récents gains territoriaux de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition ont toutefois considérablement réduit les risques de tirs indirects et d'attaques au mortier contre le quartier général de Mogadiscio et ses environs immédiats.

49. Trois engins explosifs improvisés ont éclaté et plusieurs autres ont été découverts à Mogadiscio au début de 2011. Les attaques à la grenade contre le Gouvernement fédéral de transition et les locaux occupés par l'ONU et les organisations non gouvernementales se sont multipliées. De ce fait, les opérations humanitaires dans la capitale se limitent aux interventions indispensables pour sauver des vies.

50. Le 4 avril 2011, le Premier ministre Mohamed m'a adressé une lettre au sujet de la présence des Nations Unies en Somalie. Il a demandé que les bureaux, organismes et fonds des Nations Unies se réinstallent dans le pays dans les 90 jours afin d'apporter leur appui au Gouvernement fédéral de transition. En réponse à cette requête, mon Représentant spécial a rencontré le Premier Ministre et lui a réitéré la volonté de l'ONU de renforcer sa présence en Somalie, et notamment à Mogadiscio, dès que les conditions de sécurité le permettraient. Actuellement, 850 fonctionnaires de l'Organisation sont déployés en Somalie et notamment dans la capitale.

51. Parallèlement, l'établissement d'une « présence allégée » à Mogadiscio a considérablement avancé depuis décembre 2010. Le Département de la sûreté et de la sécurité a approuvé la construction de logements sécurisés supplémentaires dans la zone protégée de l'AMISOM à l'aéroport international Aden Adde. En janvier, l'effectif maximum autorisé de fonctionnaires recrutés sur le plan international pour Mogadiscio est passé de 14 à 52. Le Service de la lutte antimines, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (le Bureau d'appui), le Département de la sûreté et de la sécurité et l'UNPOS maintiennent sur place un effectif international moyennant un système de rotation, normalement de 24 à 28 personnes par jour en moyenne.

52. Le complexe des Nations Unies, le complexe du FISE (UNICEF) et le bâtiment du PAM à Mogadiscio continuent de servir de logements et de bureaux pour le personnel de l'ONU recruté sur le plan national. Une soixantaine de membres du personnel de l'ONU vivent et travaillent actuellement à Mogadiscio, la moitié environ étant des fonctionnaires internationaux qui résident au quartier général pour des raisons de sécurité.

53. L'UNPOS a continué de déployer du personnel international dans les autres régions afin d'étoffer les effectifs recrutés sur le plan national. Les affectations sont en cours, principalement pour Hargeysa au « Somaliland », et Garoowe au « Puntland ».

Stabilisation et reconstruction de Mogadiscio

54. Conformément à la stratégie en trois volets adoptée pour atteindre les objectifs en matière d'action politique, de sécurité et d'aide humanitaire et relèvement, et compte tenu de l'amélioration récente des conditions de sécurité, mon Représentant spécial a redoublé d'efforts pour coordonner la planification du relèvement et de la

stabilisation de Mogadiscio. Dans le cadre de cette approche intégrée, des consultations ont été engagées avec le Gouvernement fédéral de transition en vue de déterminer d'un commun accord les interventions prioritaires les plus bénéfiques pour les habitants de Mogadiscio. Les efforts de mobilisation de ressources et d'appui internationaux pour le relèvement immédiat se poursuivent.

55. L'ONU met ses compétences techniques, ses appuis financiers et son personnel à la disposition des Ministères des finances, des travaux publics et de l'intérieur (ce dernier englobant maintenant les affaires humanitaires) du Gouvernement de transition, ainsi qu'à celle de l'administration régionale de Benadir. Les organismes des Nations Unies s'occupent sur place des travaux de remise en état et d'aménagement des bâtiments des Ministères de la justice et des finances.

56. L'ONU procure des emplois à quelque 2 500 travailleurs qui reconstruisent les infrastructures de base à Mogadiscio – hôpitaux, bureaux administratifs de district, marchés, écoles, voies de circulation. Environ 40 % de ces travailleurs sont des femmes. L'Organisation aide aussi les administrations du district de Mogadiscio à lancer des projets de développement avec la participation des communautés locales.

57. L'ONU compte poursuivre ses activités de formation et de livraison de matériel et de fournitures et aider le Gouvernement fédéral de transition à mieux exercer ses pouvoirs de régulation à Mogadiscio afin d'assurer la qualité des services de base du secteur privé. Son assistance à la prestation des services est toutefois limitée par un manque de financements souples et réactifs.

B. Examen de la stratégie définie pour la Somalie et de l'action coordonnée des Nations Unies

58. La coordination entre l'UNPOS, le Bureau d'appui et l'équipe de pays des Nations Unies est allée en s'améliorant. Répondant à ma demande de décembre 2010 concernant l'élaboration d'un cadre stratégique intégré pour la Somalie, mon Représentant spécial, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et le Directeur du Bureau d'appui ont élaboré le cadre souhaité à l'issue d'une série de consultations avec l'ensemble des organismes du système des Nations Unies. Ils ont produit une analyse commune de la situation en Somalie et fixé les cinq grands objectifs stratégiques et les résultats prioritaires de la consolidation de la paix pour les 12 prochains mois.

59. Les principaux domaines d'approche commune sont les suivants : a) trouver un accord largement partagé sur un nouvel ordre politique plus légitime; b) encourager les structures de gouvernance à œuvrer plus efficacement pour la paix et la justice sociale; c) améliorer la sécurité publique dans les zones contrôlées par le Gouvernement fédéral de transition, ainsi qu'au « Somaliland », au « Puntland », dans les régions de Galguduud et Mudug et dans tout le centre-sud de la Somalie; d) élargir l'offre de services sociaux de base, tout en tenant compte des éléments sensibles liés au conflit; et e) aider le Gouvernement fédéral de transition et les autorités régionales compétentes à élaborer des politiques et des stratégies économiques nationales garantissant une croissance équitable et la lutte contre les causes immédiates du conflit. La Force internationale de stabilisation fera l'objet d'un suivi trimestriel.

C. Renforcement du processus politique

60. Alors que la période de transition touche à sa fin, mon Représentant spécial a multiplié ses consultations avec les divers partenaires et parties prenantes du processus de paix somalien. Il s'est employé à trouver un consensus sur les modalités de sortie de la transition et d'établissement d'un nouvel ordre politique. Au cours de la période considérée, il s'est rendu à trois reprises à Mogadiscio pour rencontrer les hauts responsables des institutions fédérales de transition et les exhorter à rester unis et focalisés sur l'accomplissement des grandes tâches de la transition. Depuis son entrée en fonctions, il s'est également rendu deux fois au « Somaliland » et au « Puntland » pour des consultations avec les autorités. Il compte continuer de se rendre régulièrement dans les deux régions.

61. Le 10 mars (voir S/PRST/2011/6), le Conseil de sécurité m'a prié d'évaluer les efforts déployés par les institutions fédérales de transition pour trouver une entente sur les arrangements post-transitionnels, en concertation avec la communauté internationale. Il a demandé aux institutions fédérales de conduire les consultations d'une manière plus constructive, ouverte, transparente et propre à promouvoir un dialogue politique et une participation élargis, dans l'esprit de l'Accord de Djibouti. Mon Représentant spécial procédera à d'autres consultations afin de parvenir à un consensus entre les Somaliens au sujet des arrangements post-transitionnels et des responsabilités respectives des différentes parties prenantes.

62. Pour tenter d'ouvrir plus largement le processus somalien, l'UNPOS s'est associé avec la Finn Church Aid et le Conseil africain des chefs religieux pour organiser une deuxième réunion avec les chefs religieux et coutumiers somaliens, qui s'est tenue à Djibouti en février. Les participants ont déploré l'irresponsabilité du Gouvernement fédéral de transition devant le peuple ainsi que l'absence de services sociaux locaux et de mécanisme de consultation des aînés et des chefs de clan dans le cadre du processus de réconciliation nationale. Ils ont demandé à l'AMISOM d'élargir son mandat à la protection des civils. La réunion de Djibouti s'inscrivait dans un processus consultatif qui se poursuivra tout au long de l'année. En mars, le personnel de l'UNPOS a convoqué une réunion de suivi à Mogadiscio afin que les dirigeants de la région puissent échanger leurs idées en vue des prochaines réunions des aînés.

63. En mars, l'UNPOS a parrainé la première conférence des imams et chefs religieux de toutes les régions, qui s'est tenue au « Somaliland ». Les participants ont débattu de questions d'intérêt commun, notamment le terrorisme, le renforcement de l'unité nationale et les principes et valeurs de l'Islam.

D. Progrès accomplis sur la voie du déploiement complet et du renforcement de l'AMISOM

64. En application de la résolution 1964 (2010) par laquelle le Conseil de sécurité a demandé à l'Union africaine de porter l'effectif de l'AMISOM de 8 000 à 12 000 hommes, le Burundi et l'Ouganda ont réitéré leur promesse de déployer les 4 000 hommes nécessaires. Le Burundi a dans un premier temps déployé un millier de soldats supplémentaires dans la première semaine de mars 2011, portant ainsi l'effectif de la Mission à environ 9 000 hommes. Les pays qui fournissent des contingents, la Commission de l'Union africaine et les autres partenaires continuent de coordonner les préparatifs du déploiement des bataillons supplémentaires. Le

Bureau d'appui coordonne l'appui fourni à l'AMISOM par les pays qui fournissent des contingents et par les partenaires sur le terrain, tandis que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine aide la Commission de l'Union africaine à planifier et gérer les opérations de l'AMISOM, notamment pour ce qui est de la constitution des forces. Les planificateurs militaires du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont participé à plusieurs visites et inspections de pré-déploiement afin d'assurer la bonne insertion des soldats.

65. Le Bureau d'appui continue de fournir à l'AMISOM une série d'appuis logistiques intégrés comprenant les fournitures et le matériel de base, l'ingénierie et la construction, les services médicaux, l'aviation et les transports, les capacités stratégiques et tactiques de télécommunications, l'assistance à l'information et à la communication, et la formation. Des éléments critiques continuent toutefois de manquer à l'appel, et l'efficacité de l'AMISOM s'en ressent. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM peut être utilisé pour financer les mesures correctives de ces importantes lacunes.

66. Le Bureau d'appui a appuyé la construction de cinq bâtiments sécurisés de l'AMISOM à Mogadiscio. Ses sous-traitants ont lancé la construction de la route côtière qui reliera l'aéroport et le port maritime, et le chantier de l'hôpital de niveau II de l'AMISOM est bien avancé.

67. Des bureaux et logements temporaires conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle ont été aménagés pour le personnel civil et les forces de police de la Mission au quartier général de la force intérimaire de l'AMISOM. Le quartier général permanent, qui accueillera les trois composantes de l'AMISOM ainsi que le personnel de l'ONU, est en cours de construction. Les bâtiments du bureau permanent et des salons de conférence devraient être prêts en juin 2011 et l'ensemble du chantier devrait être terminé d'ici à septembre 2011.

68. Dans le cadre de son mandat, le Bureau d'appui a renforcé son soutien logistique lors des offensives militaires lancées en février avec l'appui de l'AMISOM. Il a augmenté les livraisons de matériel essentiel par la voie maritime et a eu recours au transport aérien pour répondre aux besoins opérationnels immédiats et livrer des moyens de défense supplémentaires et neuf tonnes de fournitures indispensables. Au cours de cette période, il a assuré 58 vols de rapatriement, d'évacuation médicale et de transfert depuis Mogadiscio vers l'Afrique du Sud, le Burundi, Djibouti, le Kenya et l'Ouganda et a ainsi évacué 258 blessés appartenant à l'AMISOM. Il a également assuré le transport aérien des dépouilles mortelles jusqu'au Burundi et en Ouganda.

69. L'AMISOM a pris des mesures pour restreindre les opérations susceptibles de faire des victimes collatérales parmi les civils et s'est employée notamment à préciser sa politique concernant le recours au tir indirect. En février, l'Union africaine a dépêché une équipe d'experts internationaux à Mogadiscio afin d'évaluer les pratiques de l'AMISOM en matière de tir indirect, de manière à épargner les populations et à prévoir des réparations en cas de pertes civiles liées aux combats. L'AMISOM a accepté la plupart des recommandations, dont la mise en œuvre suppose des capacités renforcées qu'elle ne pourra acquérir que grâce à des appuis internationaux et des ressources supplémentaires. L'approche intégrée préconisée pour améliorer les opérations de l'AMISOM et réduire les pertes civiles appelle impérativement l'appui des donateurs.

70. Le Bureau d'appui a épaulé tout particulièrement l'effort de communication stratégique de l'AMISOM face aux réponses concrètes à apporter à la question des victimes civiles. Radio Bar Kulan émet 24 heures sur 24 à Mogadiscio et c'est l'une des trois stations de radio les plus écoutées, selon les sondages. Un groupe d'appui à l'information est installé en permanence dans les bureaux de l'AMISOM à Mogadiscio. L'UNPOS et le Bureau d'appui ont établi un mécanisme de coordination afin d'harmoniser la planification et l'exécution des activités de communication stratégique transversale afin d'accompagner la Somalie dans sa volonté de paix et de sécurité.

71. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a aidé l'AMISOM à recruter du personnel civil, à renforcer ses bureaux de l'information et à actualiser sa stratégie en matière de communication et de protection des civils.

E. Renforcement des institutions somaliennes de sécurité et mise en place d'une stratégie de sécurité nationale

Orientation et coordination

72. À la réunion qu'il a tenue à Djibouti le 20 janvier, le Comité mixte de sécurité a défini les priorités du développement des services de sécurité durant la période de transition. Il a recommandé que le Plan national de sécurité et de stabilisation qui doit être adopté dans six mois soit révisé. La révision tiendrait compte de l'analyse des menaces et des risques actuels ainsi que des recommandations issues de l'évaluation des services de sécurité de 2010. Les quatre groupes de travail techniques du Comité étudieront les questions prioritaires, à savoir la justice, le système pénitentiaire, le désarmement et le relèvement, la lutte antimines et la lutte contre la violence armée, sur la base d'un calendrier établi d'un commun accord et d'objectifs réalistes. Au début de 2011, 18 experts militaires et spécialistes de la sécurité issus de la diaspora somalienne ont évalué les services de sécurité sur une période d'un mois, avec l'appui de l'UNPOS. Leur rapport servira de base pour la révision du Plan national de sécurité et de stabilisation.

Armée

73. L'UNPOS continue d'aider le Gouvernement fédéral de transition à constituer ses forces armées, conformément aux dispositions de l'Accord de Djibouti. Grâce aux réunions régulières du Groupe de travail technique sur l'armée du Comité mixte de sécurité, l'UNPOS peut proposer des conseils stratégiques, faciliter l'assistance internationale et renforcer concrètement les partenariats. La Mission de formation de l'Union européenne a organisé un cours de formation en Ouganda en janvier 2011, au profit d'un millier de recrues somaliennes. Ces soldats ont ensuite été déployés à Mogadiscio et se trouvent actuellement au camp d'Al-Jazzira où ils suivent un entraînement avant intégration sous la supervision de l'AMISOM. Le stage d'entraînement du deuxième contingent de 986 recrues a débuté en février. Le mandat de l'Union européenne s'achèvera une fois que ce second groupe aura été formé.

74. Djibouti a annoncé la mise à disposition de 300 instructeurs pour aider la Somalie à restructurer la Force de sécurité nationale et à en former les agents.

75. Les militaires somaliens perçoivent régulièrement leur solde grâce aux financements mis à disposition par les États-Unis et l'Italie. Comme les effectifs

varient constamment, les États-Unis ont aidé le Gouvernement fédéral de transition à se doter d'une base de données biométriques en janvier 2011.

Police

76. La formation de 499 stagiaires somaliens à l'Académie nationale de police de Djibouti a été menée à bien. Elle s'inscrivait dans un projet de renforcement des capacités de la police somalienne d'un montant de 10 millions de dollars porté par l'UNPOS et financé par le Japon. Des moniteurs de l'AMISOM ainsi que des instructeurs somaliens et djiboutiens faisaient partie de l'équipe pédagogique. L'UNPOS a également fourni du matériel pour renforcer le réseau de transmissions radio de la police somalienne.

77. Conformément à la politique de renforcement de la présence des femmes dans les services de sécurité somaliens, 83 des 499 apprentis policiers formés à Djibouti étaient des femmes. La formation a eu pour effet de sensibiliser tous les stagiaires au rôle des femmes au service de la paix et de la sécurité.

78. À Mogadiscio, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de couvrir les dépenses de fonctionnement du siège de la police, de la division des enquêtes criminelles et de huit commissariats. En janvier, il a versé les arriérés de traitement de 2 322 agents pour la période allant de septembre à décembre 2009. L'UNPOS utilisera des fonds fournis par le Japon pour assurer le versement des traitements de la période allant de janvier à mai 2010. Il consulte actuellement les principaux partenaires en vue de trouver un mécanisme de paie adéquat pour assurer le versement des traitements à compter de juin 2010.

79. En février, le PNUD a soutenu la deuxième conférence nationale de la police du « Somaliland » qui a lancé la deuxième étape du processus de réforme de la police. Il a également soutenu l'atelier sur la réforme de la police et les droits de l'homme organisé au Puntland en mars à l'appui du lancement de la réforme de la police.

Lutte antimines

80. À l'issue d'un stage de formation à l'élimination des munitions explosives en janvier, 56 agents des forces de police du Gouvernement fédéral de transition ont été affectés à des opérations de neutralisation à Mogadiscio. Leur tâche consiste à évaluer les restes explosifs de guerre et les stocks entreposés dans des espaces non protégés dans les commissariats de police, en vue de leur enlèvement et de leur destruction. D'autres agents des brigades cynophiles de détection des explosifs ont été formés, et le Gouvernement fédéral de transition a déployé pour la première fois des équipes de maîtres-chiens afin de sécuriser les accès de l'aéroport international d'Aden Adde.

Questions judiciaires et pénitentiaires

81. Le PNUD propose une formation aux juges, au procureur général et aux personnels des tribunaux afin de renforcer les capacités de poursuite et de jugement des affaires criminelles graves, dont la piraterie. En 2010, 49 juges et procureurs du « Somaliland » et du « Puntland » ont suivi un stage de formation de neuf mois. Quatre-vingt-cinq juges ont commencé leur formation à la mi-mars. En mars, le PNUD a fourni du matériel de bureau et des ouvrages juridiques à la Cour d'assises de Boosaaso, qui est compétente pour connaître des affaires de piraterie. La

construction du bâtiment de la Cour d'assises d'Hargeysa et du nouveau bureau du procureur de Burao devrait être terminée d'ici à avril 2011.

82. Les établissements pénitentiaires du centre-sud de la Somalie ne répondent pas aux normes minimales exigées en vertu de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus. Les surveillants de prison n'ont pas eu une formation adéquate dans le domaine des droits de l'homme, de la réadaptation et de la réinsertion et des normes internationales pour le traitement des délinquants.

83. Le PNUD a commencé à former le personnel judiciaire à Mogadiscio en avril 2011. Il a équipé les tribunaux et a fourni les ouvrages de droit essentiels.

Désarmement, démobilisation et réintégration

84. Bien que les conditions du processus général de désarmement, démobilisation et réintégration ne soient pas encore réunies en Somalie, le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration a été récemment relancé afin de servir d'organe de coordination au Comité mixte de sécurité et notamment à son groupe de travail technique sur la planification et la programmation stratégiques.

85. Au cours de la période considérée, le Gouvernement fédéral de transition a informé l'UNPOS qu'il cherchait une solution pour les quelque 80 déserteurs d'Al-Shabaab dont il avait la garde. La question des déserteurs appelle une approche pragmatique et des politiques gouvernementales bien pensées. Un groupe de travail sur les déserteurs établi par mon Représentant spécial coordonnera les contributions internationales à la réflexion engagée par les institutions fédérales de transition pour traiter la question des déserteurs sous un angle approprié tout en répondant aux besoins urgents des éléments qui ont déjà déserté.

F. Aide humanitaire et activités de relèvement et de développement

Activités humanitaires

86. Les organisations humanitaires ont élargi leurs interventions face à la persistance de la sécheresse. Pourtant, les difficultés d'accès et la présence limitée de l'ONU dans les zones les plus touchées continuent d'entraver leur action, notamment dans le sud, où vivent 80 % des personnes les plus démunies. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Valerie Amos, a pris la mesure de ces problèmes lors de sa première visite en Somalie en février 2011, durant laquelle elle a exprimé son inquiétude quant à l'impact de la sécheresse et du conflit et a insisté sur la nécessité de mieux protéger les civils.

87. En janvier, 4,5 millions de dollars provenant du Fonds humanitaire commun ont été alloués pour des interventions d'urgence contre la sécheresse. Quinze millions de dollars supplémentaires mis à disposition par le Fonds central pour les interventions d'urgence sont en cours de décaissement. Face à la gravité de la situation, il a été décidé d'ajouter 35 millions de dollars provenant du Fonds humanitaire commun en février.

88. En janvier et février, 15 400 tonnes de vivres ont été distribuées dans l'ensemble de la Somalie, au profit de 840 000 bénéficiaires par mois. À Mogadiscio, 19 centres de distribution servent quotidiennement 85 000 repas aux

personnes vulnérables, soit 5 000 repas de plus qu'en décembre 2010. Les centres d'alimentation complémentaire nourrissent chaque mois 20 700 enfants somaliens souffrant de malnutrition. Quinze centres de santé maternelle et infantile offrent leurs services à plus de 290 000 déplacés et personnes touchées par la sécheresse. En février et en mars, 8 000 colis d'articles non alimentaires ont été distribués, notamment à Belet Hawo, et 1 200 tentes ont été montées pour abriter les nouveaux déplacés. La chloration de 275 sources d'eau profite à plus de 483 000 habitants et personnes déplacées. Dans le Bas-Chébeli, 17 centres de santé maternelle et infantile et plus de 20 dispensaires répartis dans huit districts fournissent des services de santé maternelle et infantile à plus de 120 000 agropasteurs et personnes déplacées victimes de la sécheresse.

89. Les Journées de la santé de l'enfant ont facilité la vaccination de 421 000 enfants de moins de 5 ans et à 288 000 femmes au « Somaliland », et à près de 150 000 enfants et 98 300 femmes au « Puntland ». Des équipes d'intervention rapide ont été déployées au « Somaliland », et neuf puits ou sources ont été remis en état, au profit de plus de 57 000 utilisateurs. Les travaux de réparation de 11 puits stratégiques situés dans des districts du « Puntland » touchés par la sécheresse se poursuivent; ils profiteront à plus de 65 000 personnes. Des comprimés de purification de l'eau, du savon et des jerricans sont distribués à plus de 91 000 habitants du district de Wanla Weyn, dans le Bas-Chébeli. Au « Puntland », des fournitures scolaires ont été distribuées à plus de 28 000 écoliers du primaire, dont 40 % de filles.

Relèvement et développement

90. Le Programme commun des Nations Unies sur la gouvernance locale et les services décentralisés, en association avec les institutions centrales et locales de l'État, s'emploie à améliorer la prestation des services de base dans tout le pays à travers des structures de gouvernance décentralisées. En 2011, il a poursuivi ses activités dans 16 districts de Mogadiscio et des alentours, dans 6 districts du « Somaliland » et 4 districts du « Puntland ».

91. Au « Somaliland » et au « Puntland », les gouvernements locaux participants ont lancé des projets très divers – installation de systèmes d'alimentation en eau, construction de dispensaires, marchés de quartier, construction de centres de soins, points de collecte des déchets ou réparation des chaussées. Au « Puntland », le Fonds pour la consolidation de la paix finance des projets d'un montant de 3 millions de dollars portés par le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies (HCR) pour les réfugiés et qui visent à appuyer la réforme de la police et des services de sécurité, à favoriser les activités qui apaisent les tensions et à faciliter la réinstallation des déplacés.

92. En janvier, l'ONU a lancé une initiative interinstitutions pour créer des moyens de subsistance durables. Il est prévu de construire des abattoirs au « Somaliland » dans la région de Togdheer, et des stages d'initiation à l'apiculture et à la production de fourrage ont débuté dans les districts de Sool et de Sanaag.

G. Condition des femmes et égalité des sexes

93. À la mi-mars, l'UNPOS a accueilli le Ministre du genre du nouveau Gouvernement fédéral de transition à l'occasion de sa première visite à Nairobi. Les

entretiens ont porté sur les appuis qui pourraient être apportés au Ministère de la condition féminine. Il s'agirait notamment d'associer un plus grand nombre de femmes aux activités de paix et de médiation, de sensibilisation et de réconciliation, à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes liées au conflit ainsi qu'aux consultations en cours sur la révision de la constitution.

94. Du 8 au 10 février, l'UNPOS a analysé la politique nationale pour l'égalité des sexes avec le Ministre du travail et des affaires sociales à Hargeysa. L'Institut du genre et des politiques de développement d'Hargeysa a organisé trois ateliers entre le 5 et le 10 mars sur la diffusion du texte de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dans le cadre d'un mémorandum d'accord de décembre 2010, à l'intention des fonctionnaires, des organisations non gouvernementales internationales, des organisations de la société civile, des instituts de recherche et des représentants des médias. Les recommandations formulées par les 133 participants aideront à définir un cadre de mise en œuvre au « Somaliland ».

V. Mobilisation des ressources

95. L'Union européenne a accepté de maintenir son appui financier à l'AMISOM pendant la première moitié de 2011. Dans le cadre de l'accord, elle versera 65,9 millions d'euros supplémentaires à l'Union africaine, ce qui portera à 208 millions d'euros le montant total alloué à l'AMISOM depuis 2007. Elle a également décidé de porter le montant des indemnités des membres des contingents au niveau en vigueur à l'ONU et de continuer à couvrir les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles.

96. À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM a reçu des contributions d'un montant total d'environ 38,3 millions de dollars. Au cours de la période considérée, il a reçu 2 millions de dollars de l'Arabie saoudite, 1,8 million de dollars du Danemark pour des actions militaires (non meurtrières) ainsi que 3,8 millions de dollars du Royaume-Uni pour des interventions militaires et médicales. Le Royaume-Uni a confirmé son intention de verser une autre contribution sans affectation spéciale d'un montant de 2,5 millions de dollars.

97. Au cours de la période considérée, le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux institutions de sécurité somaliennes a reçu une deuxième contribution d'un montant de 10 millions de dollars de la part du Japon, qui continue ainsi d'appuyer les forces de police somaliennes. Le Fonds a recueilli au total 22 millions de dollars depuis 2009, dont 400 000 dollars sans affectation particulière. L'Arabie saoudite a annoncé une contribution de 6 millions de dollars.

98. Depuis sa création en janvier 2010, le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes a reçu des contributions d'un montant total de 6,2 millions de dollars. Il finance actuellement 12 projets pour un coût total de 4,2 millions de dollars. Les Émirats arabes unis ont coparrainé une réception de levée de fonds organisée le 19 avril en marge de la conférence internationale sur la piraterie qui s'est tenue à Doubaï les 18 et 19 avril.

VI. Observations et recommandations

99. Je me félicite que le Gouvernement fédéral de transition ait déployé des moyens militaires pour étendre les zones qu'il contrôle à Mogadiscio afin de mieux garantir la sécurité des habitants. Avec l'aide de ses alliés, il a ouvert de nouveaux fronts dans le centre-sud de la Somalie et pris le contrôle de localités importantes. Je rends hommage à cet égard aux Gouvernements burundais et ougandais qui continuent d'œuvrer avec abnégation et dévouement pour la cause de la Somalie. Je présente de nouveau mes condoléances aux familles des victimes et notamment aux proches des membres du Gouvernement fédéral de transition et des soldats de l'AMISOM qui ont perdu la vie. Maintenant qu'il enregistre des progrès sur le volet sécurité de son approche, le Gouvernement de transition doit aller de l'avant avec le concours de ses partenaires et s'attaquer aux volets action politique et développement afin de préserver et consolider des acquis obtenus de haute lutte.

100. De trop nombreux civils ont été pris dans des échanges de tirs, car la plupart des combats ont eu lieu dans des centres urbains. J'appelle toutes les parties à assurer la protection des civils, à respecter les principes humanitaires et à garantir l'accès sans restriction aux personnes ayant besoin d'aide. Je condamne les agissements d'Al-Shabaab, qui utilise délibérément des civils comme boucliers humains et lance des attaques depuis des zones habitées. Les mesures prises par l'AMISOM pour réduire le nombre de victimes civiles sont les bienvenues. La Mission devrait disposer des ressources nécessaires pour augmenter ses capacités dans ce domaine.

101. La querelle actuelle entre les institutions fédérales de transition au sujet de l'extension de la période de transition est malavisée en ce sens qu'elle relègue au second plan les multiples tâches auxquelles il faut s'atteler de toute urgence. Car il y a des besoins immédiats à satisfaire : les services de base, le relèvement et la reconstruction, l'aide humanitaire. Il faut en outre agir immédiatement pour stabiliser les conditions de sécurité dans les zones reconquises sur Al-Shabaab, en renforçant les moyens de la police et en installant des services administratifs de base. Le peuple somalien, et surtout les milliers de personnes déplacées, mérite une vie meilleure.

102. Un deuxième élément tout aussi primordial – celui des tâches prioritaires de la transition – appelle une impulsion efficace au plus haut niveau. Il faut pour commencer poursuivre le processus d'élaboration de la constitution, qui facilite le dialogue et la réconciliation nationale. Les institutions fédérales de transition doivent œuvrer de concert pour lancer un processus propre à encourager la réconciliation nationale et qui soit crédible, consensuel et accepté par la majorité des Somaliens. Elles doivent pour ce faire encourager la participation populaire aux niveaux régional, communautaire et local. Un espace doit être fait à quiconque veut se joindre au processus, y compris aux groupes d'opposition armés dès lors qu'ils sont prêts à renoncer à la violence.

103. La sécheresse qui frappe la Somalie est préoccupante. La poursuite des hostilités ne fait qu'aggraver la situation. Les habitants n'ont souvent d'autre choix que de quitter leur ville ou leur village pour échapper à la famine et à la mort. L'appel humanitaire de cette année pour la Somalie demande 529 millions de dollars pour répondre aux besoins urgents. En avril 2011, un quart seulement de cette somme avait été réuni.

104. Le déploiement accéléré de contingents supplémentaires à l'AMISOM, autorisé par le Conseil de sécurité, est plus urgent que jamais. Une mission plus forte aiderait le Gouvernement fédéral de transition à gagner des territoires, à en conserver le contrôle et à commencer à mettre en place des services publics pour les Somaliens. Je me félicite que l'Union africaine et l'Union européenne aient décidé d'aligner le montant des indemnités des membres des contingents de l'AMISOM sur les taux en vigueur à l'ONU. Je constate toutefois avec inquiétude que la pénurie de ressources continue d'amoindrir l'efficacité de l'AMISOM, ce qui décourage peut-être les pays qui fournissent des contingents. Je me joins à l'appel lancé dans la résolution 1964 (2010), par lequel le Conseil de sécurité a demandé aux États Membres de verser sans tarder et sans réserve des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM ou de faire directement des dons bilatéraux à l'appui de la Mission. Je remercie les États Membres et les organisations régionales qui ont déjà répondu à cette requête.

105. J'ai demandé à mon Représentant spécial d'appuyer tout particulièrement le développement des services de sécurité somaliens, qui ont un rôle essentiel à jouer pour consolider les acquis obtenus à ce jour. L'amélioration des structures de commandement et de contrôle des forces du Gouvernement fédéral de transition fait partie des nécessités immédiates.

106. Il faut aussi des services de sécurité et un état de droit renforcés pour remporter des points contre la piraterie. Je n'ai cessé de plaider en faveur d'une approche intégrée de la lutte contre la piraterie conjuguant dissuasion, sécurité, primauté de l'état de droit et développement.

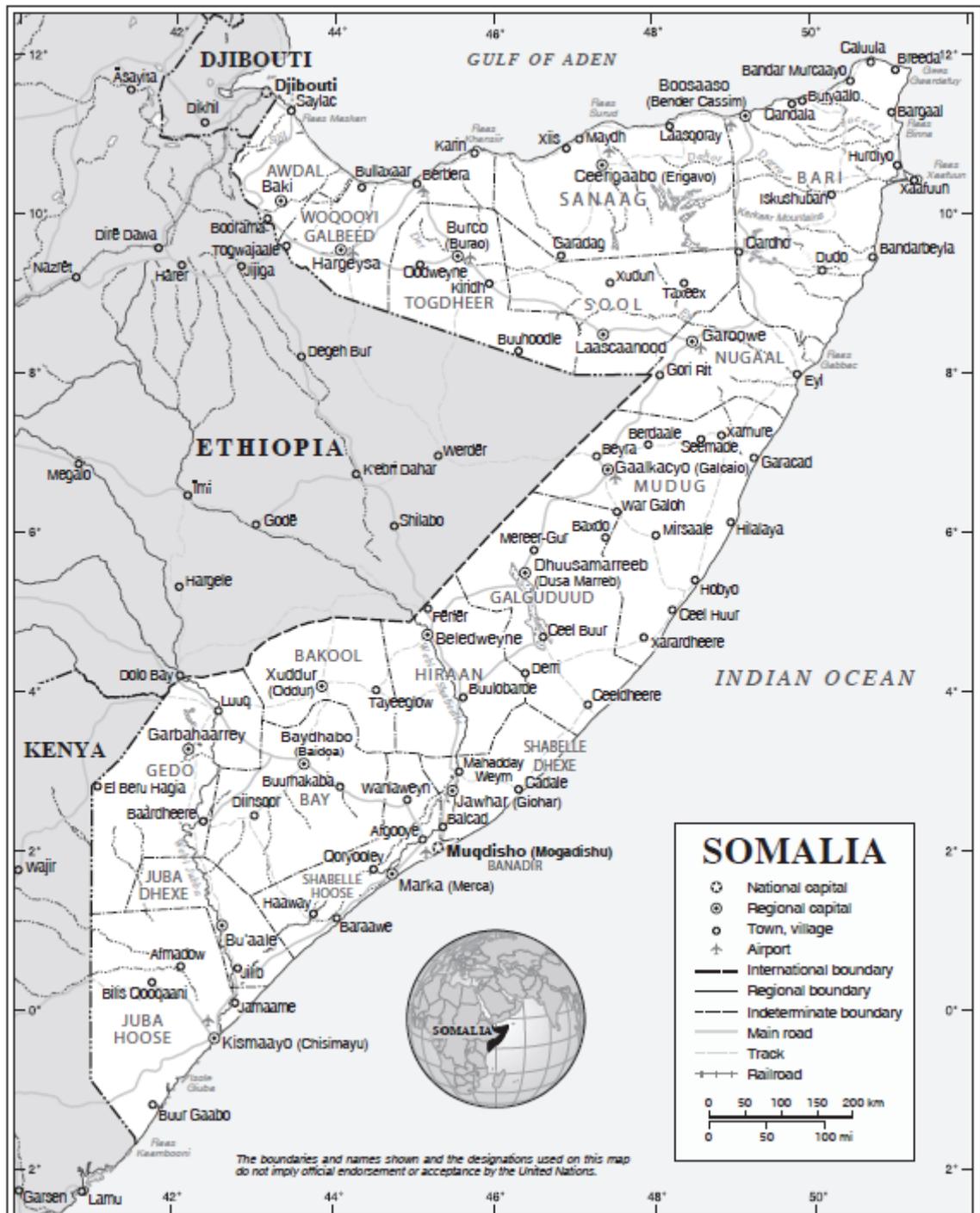
107. Il est difficile de vaincre des insurgés constamment ravitaillés en armes, en munitions et en marchandises depuis l'extérieur de la Somalie, en violation de l'embargo sur les armes. J'encourage les membres du Conseil de sécurité à prendre des mesures supplémentaires pour disloquer les filières d'approvisionnement d'Al-Shabaab. L'Union africaine a fait des propositions dans ce sens, dont l'option qui consisterait à interdire les navires qui ravitaillent Al-Shabaab au port de Kismaayo.

108. Je constate avec satisfaction que le cadre stratégique intégré a été élaboré et que l'UNPOS a renforcé sa coopération avec l'équipe de pays dans des domaines thématiques précis. Mon objectif demeure l'intégration structurelle pleine et entière des organismes des Nations Unies en Somalie dès que possible. Je compte soumettre d'autres propositions sur cette intégration au Conseil de sécurité dans les mois qui viennent.

109. La Somalie a besoin de toute urgence de l'aide supplémentaire de ses partenaires internationaux. Elle est confrontée à un niveau de violence, à des aléas climatiques et une insécurité qui ébranlaient jusqu'aux pays les plus stables. L'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition ont obtenu quelques bons résultats mais ils ont besoin d'appuis renforcés. La communauté internationale doit tenir sa part d'engagements. Le Gouvernement de transition a besoin de toute urgence d'une assistance pour stabiliser, relever et reconstruire Mogadiscio. Si nous accentuons les gains militaires, apportons des secours humanitaires et obtenons des progrès politiques, nous pouvons mettre la Somalie sur la voie de la stabilité et de la paix. Si nous échouons dans cette tâche, nous risquons de nous retrouver face à une crise humanitaire de plus en plus dramatique, à des conditions de sécurité dégradées et à une aggravation des menaces contre la paix et la stabilité régionales.

110. Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement mon Représentant spécial de son engagement et de sa volonté de faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie. Je rends également hommage aux hommes et aux femmes qui s'acquittent de leur mission à l'ONU et dans d'autres organisations dans des conditions difficiles.

Carte



Map No. 3590 Rev. 8 UNITED NATIONS
May 2011 (REV)

Department of Field Support
Geographic Section